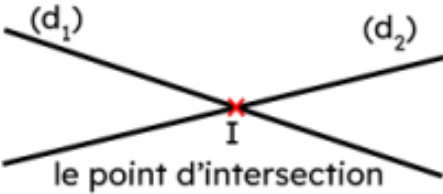
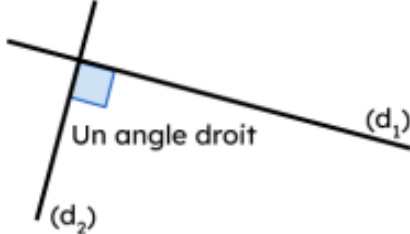
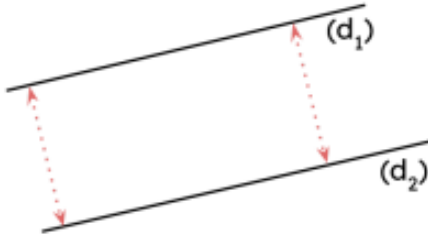


CHAPITRE 4 – LES DROITES (2/2)

I. Position de 2 droites

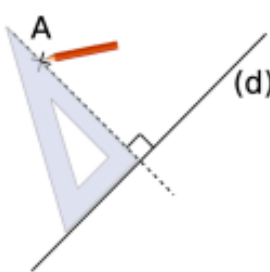
Droites sécantes	Droites perpendiculaires	Droites parallèles
		
Deux droites sécantes sont deux droites qui ont un seul point en commun.	Deux droites perpendiculaires sont deux droites qui forment 4 angles droits.	Deux droites parallèles sont deux droites qui n'ont aucun point en commun.
(d_1) et (d_2) sont sécantes en I	$(d_1) \perp (d_2)$	$(d_1) // (d_2)$

II. Distance d'un point à une droite

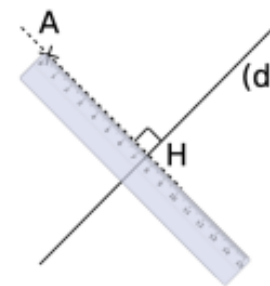
Définition : La distance d'un point à une droite est la plus courte distance entre ce point et un point quelconque de la droite.
 Cette distance se mesure sur la perpendiculaire à (d) passant par ce point.

Soit (d) une droite et A un point n'appartenant pas à (d) . Mesure la distance du point A à la droite (d) .

①



②



① On trace la droite perpendiculaire à (d) qui passe par le point A.

② On mesure la longueur AH, où H est le pied de la perpendiculaire à (d) .

On trouve $AH = 7,5 \text{ cm}$

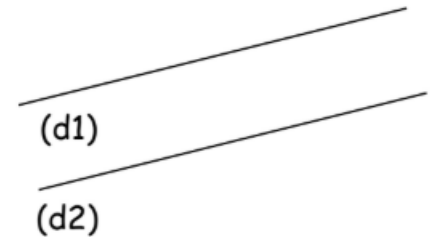
PROPRIETES

1) Trace une droite (d1) perpendiculaire à la droite (d).
Trace une droite (d2) perpendiculaire à la droite (d).
Que peut-on dire des droites (d1) et (d2) ?



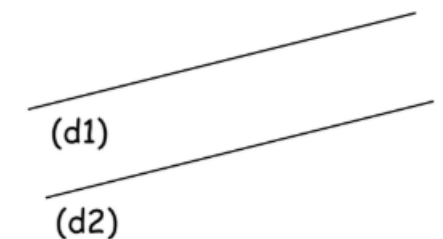
PROPRIETE 1 :

2) Les droites (d1) et (d2) sont parallèles.
Trace une droite (d) perpendiculaire à la droite (d1).
Que peut-on dire des droites (d) et (d2) ?



PROPRIETE 2 :

3) Les droites (d1) et (d2) sont parallèles.
Trace une droite (d) parallèle à la droite (d1).
Que peut-on dire des droites (d) et (d2) ?



PROPRIETE 3 :